

# LA GAZETTE

## d'Hervilly-Montigny



Journal n° 13

Janvier 2022 à Août 2022

# SOMMAIRE

Page 2	Sommaire
Page 3	État civil
Page 4 à 13	Comptes rendus de réunion
Page 14	Aménagement
Page 15	Presse
Page 16	8 mai
Page 16	Travaux CD24
Page 17	Association Hervilly-Montigny Loisirs
Page 18	Divers / info travaux
Page 19	Travaux logement communal
Page 20	Jeux
Page 21	Recette
Page 22	Rappels

Vous possédez des documents relatifs à la commune (archives, historiques, journaux, photographies anciennes de sites, d'événements divers, etc.) et vous souhaitez en faire profiter vos concitoyens ?

Confiez-les à la Mairie (14 rue de Bretagne à Hervilly). Nous pourrions les faire paraître dans le journal semestriel et sur la page Facebook du village. Les documents vous seront rendus le jour même.

# État civil

## Naissances

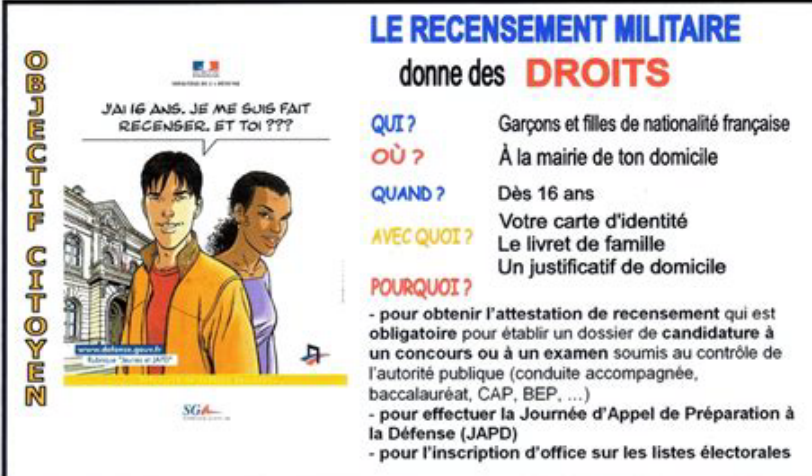
SANSON Thaïs né le 30 juin 2022

## Mariages

## Décès

M. FOURNIER Daniel décédé le 5 mai 2022

# Recensement militaire



**OBJECTIF CITOYEN**

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

**LE RECENSEMENT MILITAIRE**  
donne des **DROITS**

**QUI ?** Garçons et filles de nationalité française  
**OÙ ?** À la mairie de ton domicile  
**QUAND ?** Dès 16 ans  
**AVEC QUOI ?** Votre carte d'identité  
Le livret de famille  
Un justificatif de domicile  
**POURQUOI ?**

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

SGA

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 07 février 2022 à 18h30

\*\*\*\*\*

Présents : M. Gaëtan DODRE, M. Ludovic BONNEL, Mme Martine CAILLET, Mme Angélique CARLIER, Mme Christine COQUELLE, M. Emmanuel SARRAZIN, Mme Elisa DROY, Mme Jennifer JACQUET, M. Maurice ROGER

Absents excusés : M. Benoît BALLUET, M. Grégory CARLIER

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu de réunion.

## D) Compte rendu des différentes commissions

### CCHS :

Projet de pôle culturel. La Ville de Péronne a missionné en 2019 un cabinet, AP Culture, pour réaliser une étude de définition et de faisabilité d'un pôle culturel. La DRAC ayant fait savoir que ce projet ne pourrait être aidé que s'il est d'intérêt communautaire, la CCHS doit se positionner sur la poursuite de la réflexion.

TIERS LIEU NUMERIQUE : Il est proposé de donner un nom au Tiers Lieu Numérique. Un temps d'échanges entre les adhérents du TLN a permis de dégager différentes propositions qui ont fait l'objet d'un sondage en ligne. → Résultat du vote (125 votants) : Luméric : 45 Entre deux clics 80 : 32 Re-paire du numérique : 29 Les clics de l'amitié : 10 O 1/3 lieu : 9. Un tiers lieu « hors les murs » est en projet.

FINANCE : Afin de permettre au service de gestion comptable d'Albert d'émettre des titres inférieurs à 15€, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention entre la trésorerie d'Albert et la CCHS. (Toutes les communes et regroupements scolaires ont reçu un mail de la trésorerie d'Albert à ce sujet, envoyé le 30 décembre 2021)

FINANCES : Création d'une caisse d'avance au bénéfice des propriétaires occupants bénéficiaires d'une aide de l'ANAH pour des projets de rénovation de leur habitation. Considérant la proposition d'ouvrir des crédits à hauteur de 50 000€ pour l'exercice 2022, le Conseil Communautaire valide l'ouverture de la caisse d'avance pour 2022.

FINANCES : Projet d'extension du siège de la CCHS : création d'une salle communautaire et mise en accessibilité de l'étage. Coût estimatif : 713 418 € HT (+ 85 000 € HT pour les panneaux photovoltaïques)

FINANCES : Suite à la présentation du projet de travaux au siège de la CCHS : extension pour création d'une salle de conseil et mise en accessibilité ERP de l'étage, le Conseil Communautaire autorise le président à déposer une demande de subvention : - au titre de la DETR (30 à 35% du montant HT) - auprès du conseil régional des Hauts de France - auprès du conseil départemental de la Somme (en attente de la nouvelle politique territoriale)

Présentation de la nouvelle procédure voirie.

## **SISCO Haute-Somme** :

Création emploi non-permanent (secrétariat) : La Présidente rappelle le départ prochain de la secrétaire du syndicat le 25 Janvier. Délibération sur la base d'un emploi non-permanent pour pouvoir recruter une personne dès janvier, ce qui permettrait de réaliser une formation avec la secrétaire actuelle. Il faut également délibérer pour la création d'un nouvel emploi permanent afin de procéder à la vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion.

Fixation du taux de promotion : La Présidente explique qu'une prise de délibération est nécessaire suite à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de Septembre. Cette délibération permettra les futurs avancements de grade du personnel. La délibération est acceptée à l'unanimité.

Création emploi permanent (Avancement de grade Madame Guidet Valérie) : La Présidente expose la possibilité d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 1ere classe pour Madame GUIDET Valérie (Agent aux écoles de Bernes). Il est proposé de mettre fin au CDD annexe de Madame GUIDET afin de regrouper toutes ses heures sur son arrêté de titulaire.

Délibération intervenante musique : La Présidente présente aux membres présents le devis pour les interventions musicales des élémentaires de Roisel. Total : 2 572.17 € Net.

Retard du bus scolaire : La Présidente répond qu'un détail des horaires de passages réels sera donné par l'accompagnatrice afin qu'une étude soit menée sur les retards des transports.

Chauffage : La délibération est acceptée à l'unanimité pour une participation de 3 500€ pour la commune de Bernes et la commune de Roisel.

Litige : Un point sur l'affaire de Madame C. est donné, les sommes mentionnées dans le compte rendu d'audience sont : 6020.00 € au titre de l'indemnité de licenciement 500.00 € au titre du préjudice moral 1500.00 € pour les frais de l'instance

Une discussion a lieu quant à l'organisation de la classe de neige 2022. NOTE POSTERIEURE A LA RÉUNION : Les frais de la classe de neige seront pris en charge par le SISCO, et ne seront pas facturés aux communes concernées. En raison du contexte sanitaire, du montant important à la charge des Communes, la Commune d'Hervilly-Montigny n'est pas favorable à la classe de neige.

Il est décidé qu'un débat aura lieu avant le vote du Budget Primitif 2022 afin de discuter du montant de la prise en charge Vacances Plurielles des Communes membres

### **II) Délibération Maîtrise d'ouvrage**

Dans un souci de rationalité et d'efficacité, il est proposé de confier la réalisation des travaux de ralentissement du CD24 à la Communauté de Communes de la Haute Somme pour les intégrer au marché de travaux neufs communautaire. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit, dans ce cas, être signée.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, décide favorablement à l'unanimité cette délibération.

### **III) Délibération pour demande d'Amende de Police**

Proposition de soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité du CD24. Les travaux avant subventions sont estimés à 65 500 euros HT. Le versement de cette subvention d'Amende de Police (à hauteur de 30%) ne s'effectuera qu'après délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, décide favorablement à l'unanimité cette délibération.

#### **IV) Devis passage en LED à Montigny**

Au cours du mois de janvier nous avons rencontré la Fédération Départementale d'Electricité concernant le dysfonctionnement de certains pavés LED à Hervilly. En raison d'un défaut de fabrication, nous avons demandé que l'ensemble des pavés (rue de Bretagne et rue de Roisel) soient tous changés avant cet été à la charge de la FDE. Demande acceptée par la FDE.

En parallèle, nous avons demandé un devis pour le passage en LED de Montigny (26 points lumineux). Le devis s'élève à 22 200 € HT (la FDE s'engage à prendre en charge la TVA), une subvention de 60% est proposée par la FDE ce qui laisse un surprenant reste à charge à la Commune de 8800 €.

Ce passage en LED à plusieurs avantages :

- Economie d'énergie et réduction de la facture d'électricité en raison d'une consommation 6 fois moins importante qu'actuellement.
- En raison d'une technologie de bi-puissance il est possible de laisser l'éclairage public allumé toute la nuit (30w) sur l'ensemble de la Commune pour permettre une visibilité de nos futurs ralentisseurs, dissuader les cambrioleurs et les incivilités, et un aspect sécurité pour les travailleurs de nuit.
- Il n'y aura plus de dépannage via la garantie et la LED reste beaucoup plus fiable avec une durée de vie plus longue que la technologie Sodium actuelle (150w). A noter : environ 500 euros de dépannage des lampes Sodium par an depuis quelques années.

Le retour sur investissement est possible d'ici quelques années.

Un devis sera également demandé à la SICAE de la Somme et du Cambrasis.

#### **V) Emprunt**

Monsieur le Maire expose le tableau de financement des travaux de ralentissement du CD 24 avec un reste à charge de 16 000 HT (aides et subventions déduites). L'aide du Département de 10 000 € est votée en commission au cours du mois d'avril, si refus, le reste à charge de la Commune sera de 26 000 € HT.

Monsieur le Maire propose une négociation des emprunts en cours, pour information le plus gros emprunt se termine en 2024.

En raison des taux intéressants, nous allons demander une simulation pour un emprunt de 26 000 € (projet CD24 si refus aide de 10 000€), et une seconde simulation pour un emprunt de 35 000 € (projet CD 24 si refus aide de 10 000€ et passage en LED de Montigny) avec première échéance en 2023.

Monsieur le Maire nous indique qu'il est également possible d'utiliser nos fonds propres pour financer ce projet, mais que cette solution n'est pas la priorité. Un lissage sur 10 ans ou 12 ans via un emprunt reste la solution la plus viable.

#### **VI) Décision projet sortie SISCO**

Comme évoqué dans les précédents comptes rendus, une sortie des 6 communes de l'ancien regroupement de Bernes est en projet.

En effet, depuis la fusion, nous supportons des coûts de fonctionnement très important avec un budget à 573k€, un manque d'autonomie, un manque de communication, et de plus en plus de plaintes des parents.

Un projet de 4 classes à Bernes et proposé avec prise en charge de la Commune de Bernes.

Autorisation du conseil Municipal pour signer le courrier commun adressé à Madame la Sous-Préfète.

### **VII) Somme allouée extra-scolaire**

En plus de la contribution annuelle, la Commune finance les mercredis détente et le centre aéré à hauteur de 14,75 € par jour et par enfant.

En raison d'une contribution communale importante de + 76% en 4 ans, il n'est plus envisageable que la Commune contribue à l'extra-scolaire à hauteur de 14,75 € par jour et par enfant.

Monsieur le Maire expose trois propositions :

- 1) part Communal de 8 € par jour et par enfant **8 votes**
- 2) part Communal de 40% de la facture après déduction de la part des parents et de la CAF **1 vote**
- 3) part Communal de 50% de la facture après déduction de la part des parents et de la CAF **0 vote**

La proposition n° 1 avec un financement de 8 € par jour et par enfant est acceptée à la majorité par les conseillers présents.

Un courrier d'information sera adressé à l'ensemble des parents concernés.

### **Achat buste Marianne**

Monsieur le Maire propose l'achat d'un buste de Marianne, en tant que symbole important de la République Française pour un montant de 177 € HT.

### **VIII) Location photocopieur**

Suite à une demande de chiffrage pour un contrat de location pour un photocopieur, ce dernier s'élève à 800€ HT environs pour un an.

A l'unanimité le conseil ne souhaite pas signer ce contrat et décide de conserver notre imprimante actuelle.

### **IX) Questions diverses**

Aucune proposition d'achat concernant le terrain en vente à Montigny. Pour information, le prix du terrain est fixé à 15 000 €, la mise en vente du terrain va être proposé à l'extérieur (agence immobilière ou Notaire).

Mme Elisa Droy nous fait part d'un problème de réseau téléphonique rue de la Gare à Montigny. Après consultations des conseillers et d'autres habitants il semble que le problème soit individuel. Cependant, nous restons attentifs à ce sujet.

Une réflexion se pose afin de réduire la consommation de fioul qui représente 4500 € par an (Mairie et logement).

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL

## MUNICIPAL

Du Jeudi 14 avril 2022 à 18h30

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. Gaëtan DODRÉ, M. Ludovic BONNEL, Mme Martine CAILLET, Mme Angélique CARLIER, Mme Christine COQUELLE, M. Emmanuel SARRAZIN, Mme Jennifer JACQUET, M. Maurice ROGER, M. Benoît BALLUET, M. Grégory CARLIER

**Absent excusé** : Mme Elisa DROY

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour initial (organisation du 8 Mai et vente du terrain communal). Accepté à l'unanimité.

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu de réunion.

### **I) Compte rendu des différentes commissions**

**CCHS** : Présentation du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce), par Marine BRESOUS, chargée de mission au PETR. Pour rappel, la Communauté de Communes s'est engagée dans une procédure de FISAC, depuis 2020.

Déchetterie : signature d'un devis pour l'achat et livraison de deux conteneurs déchets dangereux spéciaux pour la déchetterie de ROISEL pour un montant de 21 858,00 € HT.

Finance : Suite à l'annonce du Ministère des affaires étrangères, le 1er mars, et sur proposition du président de la Communauté de Communes, le conseil communautaire autorise à verser 15 000€ au fonds FARECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales), afin de soutenir l'Ukraine.

Administration Générale : Par délibération n°2022-06 en date du 31 janvier 2022, par laquelle le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la vente des parcelles riveraines de la Voie Verte, à 3,93€/m<sup>2</sup>, il est nécessaire d'en prononcer le déclassement du domaine public. Par arrêté du Président en date du 09/03/2022, la désaffectation de ces parcelles a été constatée. Le conseil communautaire décide le déclassement du domaine public afin de réaliser la vente.

Administration Générale : Un particulier, riverain de la voie verte, 45 rue de Péronne à Roisel, souhaite acquérir une bande d'environ 120m<sup>2</sup> accolée à son habitation. Les domaines ont été saisi, ils ont estimé la valeur à 3 500€, soit 29,16€/m<sup>2</sup>. Montant accepté à l'unanimité par le conseil communautaire.

Ressources Humaines : La collectivité se trouve confrontée à des besoins de personnel saisonnier au service technique (espaces verts, travaux sur les bâtiments, ..) et souhaite recruter un agent à temps complet à partir de la mi-mars jusqu'en octobre 2022.

Développement économique : Suite aux travaux de démolition de la friche FLODOR, la société PERDIGEON ne dispose plus d'exutoire pour ses rejets d'eau pluviales. Après échanges avec la société, il est proposé de lancer une étude sur les dispositifs à mettre en place pour les rejets. La CCHS prendrait 50% du coût de cette étude. Montant de l'étude : 5 750€.

Rapport d'orientations budgétaires 2022 : Tenue du débat d'orientation budgétaire dans les formes et conditions prévues par les articles L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ressources Humaines : Pour les besoins des déchèteries et afin d'améliorer le tri sélectif, il y a lieu de créer plusieurs postes :

- 1 adjoint technique en tant que gardien de déchèteries à temps complet et d'ambassadeur de tri .

- 1 adjoint technique en tant qu'ambassadeur de tri à temps complet en CDD de 2 ans.



- 2 agents en CDD Parcours Emploi Compétences (PEC) dont 1 agent supplémentaire sur les heures d'ouvertures de la déchèterie de Mont Saint Quentin à Péronne à temps non complet sur la base de 30/35ème hebdomadaire et 1 en tant qu'ambassadeur de tri à temps complet pendant 1 an.

### **SISCO Haute-Somme :**

Vote du compte de gestion et du compte Administratif 2021 à l'unanimité. A noter : un excédent de fonctionnement de 79.834 €. Vote du Budget primitif 2022 à l'unanimité. Il en ressort une baisse de l'ensemble des contributions Communales pour l'année à venir.

Participation VACANCES PLURIELLES 2022 : La participation des Communes sera de 13,65 € par jour et par enfant du 01/01/2022 au 30/06/2022. A partir du 01/07/2022 la participation passera à 10 €.

Désormais les réunions de SISCO seront enregistrées.

Mise en place d'une convention avec la préfecture pour la dématérialisation du contrôle de légalité.

### **Regroupement scolaire :**

Une réunion a eu lieu avec Mme la Sous-Préfète afin d'expliquer les problématiques financières rencontrées par les Communes de l'ancien regroupement de Bernes depuis la fusion en 2016 avec les Communes de Roisel et Villers-Faucon. Suite à cet échange, Mme la Sous-Préfète souhaite une phase de négociation afin de trouver un compromis pour l'ensemble des Communes. Un courrier est envoyé en proposant une nouvelle clé de répartition financière se basant sur les pourcentages de 2016.

A ce-jour, nous attendons une seconde rencontre à la Sous-Préfecture.

### **Conseil d'école :**

Présentation de l'ensemble des actions pédagogiques (Berck le 29/04, Piscine, Nettoyons la Nature, Opération lire, prix littéraire, journée récréative le 24/06, SMITOM, gymnase, voyage en Baie de Somme...)

Point sur l'évaluation des élèves : Les rendez-vous sont pris avec l'ensemble des parents jusqu'au mois de juin afin de clôturer l'année scolaire.

Situation Covid : Beaucoup de cas en janvier et février avec fermetures de classes. La situation se calme sur le mois de mars. Les capteurs CO2 sont installés à Bernes, prochainement sur Roisel.

Inscriptions année scolaire 2022/2023 : Les inscriptions sont toujours en cours.

FCPE : Démission de la Présidente et de l'ensemble des membres. Nous remercions l'ensemble de l'association pour le travail effectué. Journées récréatives le 23/06 pour la Maternelle de Roisel, le 24/06 pour la Maternelle de Bernes, et le 01/07 pour l'Elémentaire.

### **Syndicat d'eau :**

L'adhésion des communes de Cartigny et Buire est désormais effective. Le propriétaire terrien proche du futur projet de mise en place d'une citerne ne peut refuser la vente d'une partie de sa parcelle.

Les travaux de réhabilitation du puit de Cartigny s'élèvent à 50.000 €. Le montant des travaux sur l'ensemble du réseau pour l'année 2022 s'élève à 1 Million d'euros.

Le chiffrage définitif pour la décarbonatise sera connu courant avril.

Suite à l'installation des prochaines éoliennes de Bernes, la syndicat a fixé un tarif de 2,59 € par m<sup>3</sup> en cas de pollution de l'eau.

## **II) Proposition et vote des taxes locales**

Monsieur le Maire rappelle la baisse des dotations de fonctionnement 2020 (- 6000 € environ) ainsi que la stabilité des dotations prévisionnelles 2022 en raison de la valorisation de 1% en 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une valorisation de 0,84 points des taux (taxe foncière bâti et non bâti). Grâce à cet effort fiscal, la Commune ne sera pas pénalisée sur le montant des prochaines dotations et pourra investir pour l'amélioration du cadre de vie de nos administrés. Pour rappel, les taux communaux restent moins élevés que la moyenne départementale. L'objectif est de maintenir cette ligne de conduite.

Le produit total attendu de ces 2 taxes s'élève à 59 229 €.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, décide favorablement à l'unanimité cette délibération.

## **III) Vote du compte administratif et du compte de gestion 2021**

Après lecture et explication du Compte Administratif et du compte de gestion 2021, Monsieur le Maire donne à M. Maurice ROGER la Présidence de la séance pendant la durée du vote.

A noter un résultat de clôture excédentaire de +92.775 €.

Compte administratif adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

M. DODRE reprend la présidence et remercie les conseillers pour le vote du compte administratif.

## **IV) Proposition et vote du budget primitif 2022**

Après explications de la répartition de notre budget en fonction des différentes imputations comptables et en tenant compte des différents projets à venir, le conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2022.

## **V) Tours élections**

M. le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour leur présence et le bon déroulement du 1er tour.

Pour le second tour la composition du bureau de vote ne change pas.

## **VI) Clôture cimetière**

A titre informationnel : Suite aux différents coups de vent, la Commune a pris en charge les renforts pour solidifier la clôture en bois de la propriétaire (coté columbarium). Un panneau en bois s'est arraché lors de la dernière tempête, comme convenu avec la propriétaire, le panneau sera réparé par la Commune.

## **VII) Hors les murs Tiers Lieu Numérique**

La Communauté de Communes de la Haute-Somme propose une intervention sur notre Commune afin de donner l'accès à un point numérique près de leur domicile à raison d'une ½ journée. Le but est d'accompagner les habitants pour leur dossier en ligne et les former au numérique à travers un parcours de formation de base.

Le conseil municipal est favorable à la mise en place de ce projet d'ici les vacances estivales. Les administrés recevront une invitation dans leur boîte aux lettres.

## **VIII) Organisation 8 mai (ajout n°1 à l'ordre du jour)**

La cérémonie aura lieu au monument aux morts à 11h00 suivi d'un dépôt de gerbe et d'un verre de l'amitié à la salle de motricité. Des gourmandises seront proposées à l'ensemble des convives.

## **IX) Vente du terrain (ajout n°2 à l'ordre du jour)**

La vente du terrain communal à Montigny est désormais sur la page Facebook du village. Pour plus de visibilité, l'offre se trouve également à l'office notarial à Roisel (sans exclusivité).

Comme évoqué lors d'une précédente réunion, le prix de vente est fixé à 15 000 €. Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents que le certificat d'urbanisme classe ce terrain « non constructible ».

#### **X) Questions diverses**

Déploiement fibre optique : L'étude est désormais terminée. Le prestataire en charge du déploiement a contrôlé l'ensemble des gaines souterraines afin de faciliter la mise en place de la fibre optique sur l'ensemble de la Commune.

Une réunion d'explication aura lieu prochainement avec Somme Numérique.

Concernant les travaux, un arrêté est également pris en Mairie. Ce dernier précise bien une fin de travaux au plus tard en fin d'année 2023.

Pour rappel, le déploiement de la fibre optique est pris en charge intégralement par Somme Numérique.

Association Hervilly-Montigny Loisirs : L'association organise une chasse aux œufs le lundi 18 avril pour les enfants de la Commune (0 à 10 ans).

Commissions aménagement-fleurissement : la prochaine commission se réunira en Mairie le mercredi 27 avril à 18h à la Mairie.

Commission voirie : la prochaine commission se réunira en Mairie le jeudi 28 avril à 18h30 à la Mairie.

Monsieur le Maire rappelle que les administrés intéressés à participer à une commission sont les bienvenus.

La séance est levée à 21h00

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du Lundi 07 juin 2022 à 18h30**

\*\*\*\*\*

**Présents : M. Gaëtan DODRE, M. Ludovic BONNEL, Mme Angélique CARLIER, Mme Christine COQUELLE, M. Emmanuel SARRAZIN, Mme Jennifer JACQUET, M. Maurice ROGER, M. Grégory CARLIER**

**Absents excusés : M. Benoît BALLUET, Mme Martine CAILLET, Mme Elisa DROY**

**Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu de réunion.**

#### **I) Compte rendu des différentes commissions**

**CCHS : Administration Général** : La société SOLROI a pour projet la création d'un parc photovoltaïque sur Roisel. Afin de respecter la réglementation environnementale en vigueur, une parcelle située à proximité du site de l'opération a été identifiée pour la mise en œuvre d'un protocole de compensation. Il s'avère que cette parcelle appartient à la CCHS.

Aucune indemnité financière ne sera versée à la CCHS, et la société SOLROI s'engage à prendre en charge le coût des travaux nécessaires pour la mise en place des mesures compensatoires et d'autre part le coût des mesures d'accompagnement et de suivi sur une période de 30 ans. Le conseil communautaire autorise le président à signer la convention, ainsi que tout document y afférent.

Mobilité : Proposition transport vers le centre aquatique durant l'été Suite au débat d'orientations budgétaires, Vincent MORGANT (vice-président en charge des équipements sportifs) et Yverick DEBALLE (responsable des équipements sportifs) proposent : - Gratuité totale du transport, afin d'éviter la création d'une régie - 4 ou 5 circuits par semaine (circuits présentés lors de la réunion) - Les entrées au centre aquatique ne sont pas prises en compte - Arrivée au centre aquatique à 14h30, départ à 17h15. Pour notre Commune le départ le plus proche est Roisel.

Ressources Humaines : Création d'un comité territorial social. Le comité social territorial est une instance consultative, composée de représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et de représentants des agents publics. Il est compétent pour des questions d'ordre collectif.

Syndicat d'eau : Analyse et vote du budget par l'ensemble des membres du syndicat.

## **II) Délibération sortie du Sisco Haute Somme**

Suite aux différents échanges avec la Sous-Préfecture, cette dernière demande à chaque Commune de délibérer afin de rendre possible la sortie du SISCO Haute-Somme.

Un comparatif des avantages et inconvénients est proposé afin de faire le choix le plus optimal pour nos enfants et nos administrés.

Vote à bulletin secret. Acceptée à l'unanimité par l'ensemble des conseillers présents (6 Oui, 2 Non, 2 Blancs).

## **II) Délibération nouveau référentiel budgétaire et comptable**

Née au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, la M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Acceptée à l'unanimité par l'ensemble des conseillers présents.

## **III) Réactualisation devis travaux ralentisseurs CD24**

En raison de l'augmentation générale des prix, une hausse de 10% est à prévoir concernant l'ensemble des devis signés en fin d'année 2021. Le conseil municipal souhaite poursuivre le projet dans son intégralité malgré l'augmentation prévisionnelle. Un réajustement sera apporté à l'ensemble des documents.

Une réflexion se pose sur l'éclairage public, M. le Maire se charge de prendre contact avec le Département pour avoir plus de détails sur l'obligation d'éclairer les ralentisseurs toute la nuit.

Une dernière réunion est à prévoir sur place avant le commencement des travaux (entre juillet et septembre).

## **IV) Devis porte de motricité**

En raison de la vétusté de la porte d'entrée de la salle de motricité, M. le Maire expose les 4 devis afin de trouver le meilleur rapport qualité/prix.

Après discussions, le conseil municipal opte pour le devis de DISTRIVERRE d'un montant de 2 350 €.

## **V) Tours élections législatives**

M. le Maire rappelle la date des élections Législatives des 12 et 19 juin et invite chaque conseiller à choisir un créneau horaire. Contrairement aux élections Présidentielles, le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h.

## **VI) Tarif cases Columbarium**

M. le Maire propose un tarif unique de 1000 euros par case qui correspond à l'achat du columbarium (6 cases) et à l'aménagement environnant. Aucune marge ne sera appliquée dans la vente d'une case. Une communication est à prévoir auprès des habitants.

## **VII) 14 Juillet**

Comme chaque année, l'association Hervilly-Montigny Loisirs organise un repas le 14 juillet midi. Le conseil municipal propose un vin d'honneur et une distribution de friandises pour les administrés et enfants présents.

## **Questions diverses**

**Association Hervilly-Montigny Loisirs** : Organisation du feu de la Saint-Jean le samedi 25 juin, du 14 juillet. Un spectacle humoristique est également prévu début septembre à la salle des fêtes de Roisel.

**RODP** : M. le Maire indique que dans le titre des redevances d'occupation du domaine public, la commune va percevoir 2 500 euros (SICAE, ENEDIS, France TELECOM). Désormais, chaque année, la Commune percevra automatiquement environ 500 €.

**Eolien** : Une rencontre est prévue avec un promoteur éolien afin de faire une étude pour l'installation d'éoliennes loin des habitations, et très peu visibles dans la mesure du possible, et maximum 3. Cela de percevoir des mesures financières qui permettront une entrée d'argent intéressante pour la Commune et une mise en place de projets avec prise en charge du promoteur.

**Chauffage** : Réflexion en cours sur le changement de chauffage pour la salle de motricité et le logement communal.

Salle de motricité / Mairie : étude pour le passage en chauffage électrique.

Logement Communal : installation d'un poêle à pellets afin de rendre autonome le logement.

**Dalle** : Une dalle béton est à prévoir dans la cuisine du logement communal en raison de la vétusté du sol.

La séance est levée à 21h00

# Aménagement

Changement du conteneur à verre par la Communauté de Communes Haute-Somme.



Comme chaque année, vous pouvez remarquer le fleurissement de votre village, et plus particulièrement avec la mise en place de la commission fleurissement qui œuvre pour une commune belle et fleurie. Un grand bravo à l'ensemble des administrés, élus, et membres.



Vous pouvez désormais profiter des tables de pique-nique seul ou en famille 🍷. Les terrains de tennis et de pétanque sont également à votre disposition afin de passer un agréable moment.



# Presse (courrier Picard)



Un passage pour piéton surélevé sera aménagé dans la traversée d'Hervilly.

## HERVILLY

### Projet de ralentissement sur le CD24

C'était la priorité du nouveau conseil municipal dès son élection et ce sera le projet le plus important de son mandat : la mise en œuvre de plusieurs points de ralentissement des véhicules dans les traversées d'Hervilly et de Montigny, sur le chemin départemental 24.

#### UN PASSAGE PIÉTON SURÉLEVÉ

La traversée d'Hervilly a beau être courte, elle n'est pas moins dangereuse avec des véhicules le plus souvent en excès de vitesse quand ils arrivent en descente de Roisel ou de Montigny. « Nous avons suggéré l'aménagement d'une paire de chicane avec zone 30, voire un panneau STOP ou une priorité à droite, mais le projet a été rejeté par le Département qui pointait un risque d'accident important. Finalement, après une nouvelle concertation avec le Département et le bureau d'études de la communauté de communes de la Haute Somme, nous avons retenu la mise

en place d'un passage pour piéton surélevé avec zone 30 km/h », explique le maire, Gaëtan Dodré. Pour Montigny, avec une longueur de traversée beaucoup plus longue, ce sont trois zones de ralentissement qui vont être aménagées, avec deux paires de chicane en entrée d'agglomération et un passage piéton surélevé au niveau du transformateur, rue de Vermand. Pour l'ensemble du projet, le coût est estimé à 47 500 euros HT, une dépense qui pourra être financée en partie par des subventions de l'État au titre des amendes de police, de la communauté de communes et du Conseil départemental. Le maire invite d'ailleurs les riverains à se rendre en mairie pour consulter le projet planifié. En attendant, et afin de garantir une sécurité optimale, il précise qu'un partenariat a été mis en place avec la gendarmerie afin de réaliser des contrôles fréquents sur le CD24. ■

De notre correspondant BERNARD NEVILLERS



PREMIUM.COURRIER-PICARD.FR

## Hervilly a des arbres remarquables à protéger

La commune d'Hervilly-Montigny possède plusieurs arbres remarquables, notamment un tilleul, près de la mairie et un marronnier, en face du cimetière. Des arbres qu'il s'agit à présent de préserver.

Labellisée deux fleurs au concours régional des villes et villages fleuris, la commune d'Hervilly-Montigny possède aussi un patrimoine arboré remarquable avec des arbres centenaires, notamment un tilleul au centre du rond-point devant la mairie et un marronnier, face au cimetière.



Des arbres remarquables par le jury régional lors de son passage en août 2021, conseillant à la commune d'adhérer à l'association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables, Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde) afin de les protéger et les mettre en valeur. « Le jury préconise de contacter un expert arboricole, éventuellement via l'association A.R.B.R.E.S., pour évaluer l'état sanitaire des vieux sujets et d'être conseillé au mieux sur les éventuels travaux à engager. Toujours par le biais de l'association, ces arbres pourraient ainsi être classés au patrimoine des arbres remarquables », précise le maire, Gaëtan Dodré.

Le conseil municipal a ainsi décidé d'adhérer à l'association moyennant une cotisation annuelle de 45 euros.



## HERVILLY

### Les véhicules obligés de ralentir

Projet majeur du mandat municipal en cours, la sécurité routière dans les traversées d'Hervilly et de Montigny, sur la route départementale 24, est devenue effective depuis quelques jours, avec les travaux en voie d'achèvement. Un soulagement pour des

riverains excédés par la vitesse de certains automobilistes et qui mesurent déjà les effets bénéfiques de ces nouveaux aménagements. À Hervilly, c'est un passage pour piéton surélevé avec une limitation de vitesse à 30 km/h qui va faire ralentir les véhicules. À Montigny, où la traversée du village est beaucoup plus longue, rue de Vermand, un même passage pour piéton surélevé a été aménagé au niveau du transformateur électrique. Mais, surtout, deux paires de chicanes avec des sens de circulation ont aussi été construites aux entrées de la rue. Divers panneaux de signalisation indicateurs matérialisent ces aménagements. À quelques semaines de la campagne betteravière, le ralentissement des véhicules va se trouver renforcé pour la sécurité des riverains et des usagers.

## Cérémonie du 8 Mai

Nous remercions l'ensemble des nombreuses personnes présentes. Le bien vivre ensemble reste un des objectifs fixés par votre Municipalité. Les enfants ont également apprécié ce moment de mémoire.



L'assemblée était invitée à la salle de motricité pour le verre de l'amitié. Les habitants ont également apprécié l'originalité des gourmandises.

## Projet ralentissement CD24

Les travaux de ralentissement sur le CD24 ont commencé le mercredi 10 août 2022 avec la mise en place de l'assainissement aux deux passages piétons surélevés. Pour rappel, l'aménagement complet sera composé de deux passages piétons surélevés, de deux paires de chicanes, un rétrécissement de voie, et la création de places de stationnement. Il s'agit du projet principal du mandat, la sécurisation de cet axe était plus que nécessaire pour la sécurité de tous. Nous avons pris en considération vos différents retours suite aux questionnaires distribués à chacun d'entre vous au début du mandat, la grande majorité des réponses faisait référence à la sécurité du CD24. Chose faite !

Cela va forcément déplaire aux usagers qui avaient l'habitude de traverser notre Commune à une vitesse non réglementaire...

A ce-jour, il reste encore les traçages au sol, les places de parking, les bornes lumineuses. EIFFAGE va revoir les rampants des passages piétons surélevés afin de les rendre plus efficaces.

Nous avons l'opportunité de bénéficier d'une subvention supplémentaire par le Département, le dossier est en cours d'instruction. Pour rappel, le montant des subventions s'élève pour le moment à 60 % du montant HT. De plus, nous allons récupérer la TVA d'ici deux ans.





# Association HERVILLY-MONTIGNY

## LOISIRS

Soirée Couscous du samedi 12 mars organisée par l'association HERVILLY-MONTIGNY LOISIRS. Du monde, de la joie, et de la bonne humeur pour la reprise des festivités. Un grand bravo à l'ensemble des bénévoles pour cette belle réussite.



Malgré la chaleur caniculaire, le 14 juillet 2022 bien eu lieu dans la cour de Mairie dans la joie et la bonne humeur. Les enfants ont profités des différents jeux. Les convives ont profité d'un repas froid préparé par Carrefour Contact à Roisel. Nous avons terminé cette journée par le verre de l'amitié.



Nous remercions encore une fois le Président ainsi que l'ensemble des membres de l'association Hervilly-Montigny Loisirs pour leur grande implication dans le bien vivre ensemble.

Événements à venir :

- Soirée d'Automne le samedi 15 octobre à la salle des fêtes de Roisel (réservation avant le 9 octobre)
- Repas de Noël le dimanche 11 décembre 2022 à la salle des fêtes de Bernes

## Divers

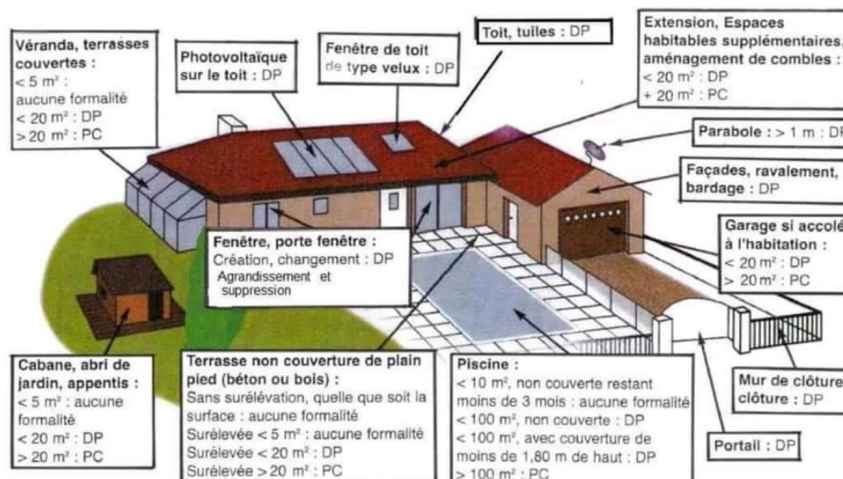
Echange sur l'ensemble des projets de la Commune avec la présence de notre député M.LABILLE (cette rencontre a eu lieu avant les élections législatives).



Opération recyclage de vos téléphones portables dans votre Mairie.



Afin de faciliter vos démarches, vous trouverez ci-dessous un résumé concernant vos futurs aménagements. Pour plus de détails, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de la Commune.



**PASS SPORT**

revient pour la  
saison 2022-2023

**Bénéficiez d'une déduction  
de 50 euros dans  
un club sportif éligible !**

Le Pass Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur  
[www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)

**FIBRE OPTIQUE :** Une réunion de présentation est prévue fin septembre avec Somme Numérique et Axians afin de nous exposer les différentes phases de déploiement de la fibre sur notre Commune.

## INFO TRAVAUX

Propriétaire des réseaux publics de distribution électrique, la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE80) va supprimer le poste de transformation « cabine haute » d'HERVILLY en fin d'année 2022. Ces travaux d'un montant TTC de 79 851 € font l'objet d'un cofinancement entre la FDE 80 et la Sicae de la Somme et du Cambrasis afin d'améliorer la qualité de fourniture en électricité et le cadre de vie.

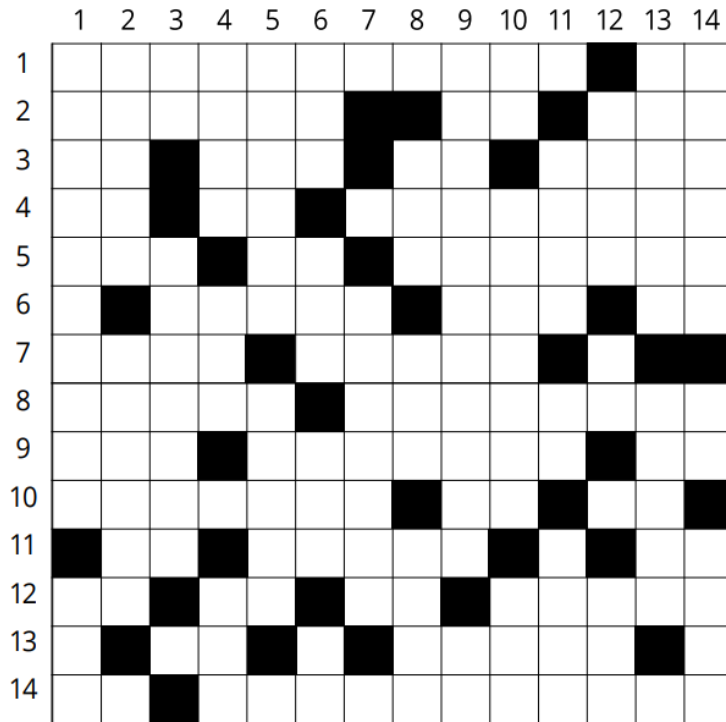


## Travaux Logement Communal

Suite au départ de notre locataire, nous avons entrepris des travaux de rénovation dans l'ensemble du logement (dalle, pose de carrelage, peinture...). L'objectif est de terminer les travaux rapidement afin de trouver un nouveau locataire avant la fin de l'année. Des travaux sont également à prévoir dans la salle de bain (parquet à changer car en très mauvais état et installation d'une ventilation), changement des radiateurs électriques au deuxième étage, rénovation des murs d'une des 4 chambres, remplacer une fenêtre encore en simple vitrage, et rendre le logement autonome en fioul.



# Jeux



## HORIZONTALEMENT

1. Événement artistique estival – 341 par bière
2. À la ronde – Or – Comme Ève
3. Route rurale – A de gros titres – Amusement asiatique – Qualifie Londres
4. Banque – Interjection – Bougonner
5. Romains – Ante meridiem – Fléchira
6. Coupoles – Le grand ulule – Un son d'enfer avec DC
7. Échassier ou dieu égyptien – A son armée !
8. Nous ont un peu rapprochés cette année... – Bons sens
9. Flûte ! – Ténébreux – S'appose souvent au joint
10. Aigret – Quatre au jeu – Médaille ou noce
11. Hélium – Mère d'Armand Gamache – Langue occitane
12. Direction – Équerre – Tétra-ampère – Révisée
13. Assemblée générale – Repoussante
14. Dévoré – Ancêtres de la bécane

## VERTICALEMENT

1. S'est faite toute belle pour nous faire des pointes – Le musée de Sutton lui a rendu un hommage stradinaire
2. Manigancé – D'égout ou de métro
3. Vieille clé – Bêtise
4. Grande à la foire – Payare le dirige depuis peu – File à un train d'enfer
5. Premier canton du Bas-Canada – Maison ou populaire
6. Époque – Âmes étêtées – Céréale du fauché – S'entend au Mexique
7. Trient
8. Décalage – Plan d'eau – Une clan sens dessus dessous
9. Artiste multidisciplinaire de la région – Édenté et lent
10. Caché – En-cas – Lettres funestes
11. Remontant pour dégonflés – Sinistres soldats – Abdique
12. Désavouée – « Moelleux » – Éclairant
13. Déplacera – Se fait souvent tarauter
14. Grande disparue suttonnaise (2019) – Dans la gamme – Prennent la place du blé d'Inde dans la région

T	O	U	R	D	E	S	A	R	T	S		M	L
A	U	T	O	U	R			A	U		N	U	E
R	R		U	N	E		G	O		C	I	T	Y
T	D		E	H		M	A	U	G	R	E	E	R
I	I	I		A	M		P	L	O	I	E	R	A
N		D	O	M	E	S		D	U	C		A	C
I	B	I	S		S	A	L	U	T		O		
Z	O	O	M	S		S	A	G	E	S	S	E	S
Z	U	T		O	B	S	C	U	R	S		C	I
A	C	I	D	U	L	E		A	S		O	R	
	H	E		P	E	N	N	Y		C		O	C
S	E		T	E		T	A		R	E	L	U	E
O		A	G		E	L	A	I	D	E			P
L	U		V	E	L	O	C	I	P	E	D	E	S

## Recette



**Millefeuille de légumes d'été**

**PREPARATION : 30 min      INGREDIENTS : 4 personnes**

2 aubergines / 2 poivrons jaunes / 400 g de tomates / 6 cl d'huile d'olive  
 3 cuil. à soupe de feuilles de persil plat / 1,5 cuil. à café de sel / 1,5 cuil. à soupe de vinaigre de Xeres  
 2 gousses d'ail / 6 amandes / 4 cuil. à soupe de fines herbes (selon vos goûts)

### **ETAPES DE PREPARATION**

1. Lavez et coupez l'aubergine en rondelles (0,5 cm). Faites-les dégorger dans une eau salée pendant 15 min.
2. Pelez et râpez l'ail dans un bol, ajoutez le vinaigre et le persil concassé. Mélangez.
3. Égouttez les aubergines, faites-les frire 5 min recto verso à feu vif avec 2 cl d'huile d'olive. Tapissez le fond d'un plat avec les tranches d'aubergine. Recouvrez d'1/3 de votre marinade.
4. Lavez et épépinez le poivron avant de le tailler à la mandoline. Faites frire les tranches de poivron 5 minutes dans 2 cl d'huile dans la même poêle. Égouttez et posez le poivron sur les aubergines. Recouvrez d'1/3 de marinade.
5. Lavez les tomates et coupez des rondelles épaisses. Faites les frire quelques minutes recto verso à feu moyen dans la même poêle dans l'huile restante. Posez les tomates sur le poivron. Tassez. Terminez par le restant de la marinade.
6. Coupez les amandes en bâtonnets, parsemez-en le plat et ajoutez les fines herbes hachées.
7. Dégustez frais ou tiède.



Pour le bien être de tous, nous vous invitons à respecter votre voisinage, concernant l'entretien de vos espaces verts, vos loisirs et bricolages il vous est demandé de respecter les horaires mis en place :

Autorisation tous les jours de la semaine : 8h à 12h et de 13h30 à 19h30

Autorisation dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Un rappel est fait aux propriétaires d'animaux domestiques (chiens, chats, et autres animaux) ; La divagation dans la commune n'est pas tolérée, l'animal trouvé errant sera confié au refuge de ROUVROY, merci de votre compréhension.

Comme chaque année, comme l'indique le Code Rural, d'entretenir le trottoir, cela ne vous prendra que quelques minutes et permettra d'occuper notre employé à d'autres tâches.

Pour suivre l'actualité de votre Commune :

[www.lacontreehervilly-montigny.com](http://www.lacontreehervilly-montigny.com)

Ou sur notre page **FACEBOOK** Hervilly-Montigny Infos Village

Merci aux 630 abonnés !